

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A L'OCCASION DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2023

Le vingt juin deux mil vingt-trois à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni 2 place du marché à St Michel de Maurienne, sous la présidence de Jacques GAVROY.

Les membres du comité syndical présents :

Jacques GAVROY, Bernard JULLIARD, Daniel AYMARD, Gilbert QUEANT, Aimé PERRET, Noëlle MAZZOTTA, Marc BOIS, Françoise BOIS (en remplacement de Guy RATEL) formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Guy RATEL

Secrétaire de séance : Noëlle MAZZOTTA

Date de Convocation : 5 juin 2023

Membres en exercice : 8

Votants : 8

N° de la délibération	Délibération	Décision : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,	Mode de scrutin	Vote
2023-016	Contrats de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sites de la Curiaz 2 et de Bissortette	<ul style="list-style-type: none"> accepte les propositions du cabinet GE-ARC pour mener la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des sites de Bissortette et de Curiaz 2 et de la mise en souterrain des réseaux secs dans la rue de la Curiaz.. autorise Monsieur le président à signer les contrats correspondants. 	Ordinaire	Unanimité
2023-017	Marché d'aménagement des sites de Curiaz 2 et de Bissortette	<ul style="list-style-type: none"> approuve le marché de travaux d'aménagement du site de stockage d'énergie électrique par batteries, décide d'attribuer le marché à l'entreprise TP MANNO de St Jean de Maurienne pour un montant de 594 307,62 € HT pour la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles, autorise le Président à signer le marché pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles. 	Ordinaire	Unanimité
2023-018	Approbation de la modification du projet de construction de la centrale hydroélectrique de Plan Py	<ul style="list-style-type: none"> approuve ce projet modifié de construction de centrale hydroélectrique de Plan Py sur la commune d'Orelle, autorise le président à déposer le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'autorisation préfectorale. 	Ordinaire	Unanimité

Le président,

Jacques GAVROY

